



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 20 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 19

Etaient présents : M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Marie-Christine Bouvier a donné procuration à Mme Françoise Panafieu

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Janet Zaragoza

DEL2020_003 Plan Local d'Urbanisme (PLU) – modification simplifiée N°1 – bilan de la concertation et approbation du projet

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 19 novembre dernier par laquelle le conseil municipal décidait de lancer une modification simplifiée N°1 du PLU approuvé le 12 septembre 2019.

Il rappelle que le projet de modification a pour objet de faire quelques adaptations mineures du document d'urbanisme, à savoir :

- 1/ redéfinition du périmètre de l'emplacement réservé N°7,
- 2/ création d'un emplacement réservé N°11 pour l'extension du cimetière,
- 3/ adaptation du règlement du PLU pour les divisions parcellaires et pour les accès et voirie.

Il convient de dresser le bilan de la concertation :

Un avis précisant les modalités de la mise à disposition du public a été affiché et mis en ligne sur le site de la commune en date du 21 novembre 2019, soit plus de huit jours avant la mise à disposition.

Le dossier a été mis à la disposition du public du 2 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs. Aucune observation du public n'a été formulée sur le registre et aucun courrier n'a été reçu en mairie.

Les Personnes publiques associées ont été consultées et ont émis les avis suivants :

- La DRAC : avis favorable en date du 25 novembre 2019,
- Le Scot Sud Gard : avis favorable en date du 3 décembre 2019,
- Le Département du Gard : avis favorable en date du 4 décembre 2019,
- La DDTM : avis favorable en date du 9 décembre 2019 pour les points 1 et 2, Avis favorable pour le point 3 relatif à la limitation du nombre d'accès à un seul par unité foncière.
Avis défavorable pour l'article 6.

Le projet de modification simplifiée N°1 est donc modifié suite aux avis des personnes publiques associées : la partie relative à l'article 6 (Les divisions de terrain ne pourront aboutir à créer des situations de non-conformité du bâtiment existant à conserver, au regard des règles d'implantation fixées par les articles 5, 6 et 7 du règlement du PLU) ne sera pas ajoutée au règlement.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 12 septembre 2019 adoptant la révision générale N° 1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 19 novembre 2019 qui approuve le lancement du projet de modification simplifiée N° 1 du PLU,

Vu la mise à disposition du dossier au public pendant 33 jours consécutifs,

Vu l'avis des personnes publiques associées,

Vu que le dossier présenté est prêt à être approuvé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le bilan de la mise à disposition du projet au public,
- D'adopter le projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	16
Procurations	03
Nombre de voix	19
Pour	19
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

